



- la coopérative laitière met à disposition un terrain pour la création d'un parking qui sera utilisé par les 3 parties ;
- la coopérative laitière reste maître d'ouvrage du projet mais invitera la SICA et la commune à la réunion de chantier qui fixera les aspects techniques de cette réalisation ;
- la coopérative laitière réglera l'intégralité de la facture de l'entreprise Les Fils de H. Bron s'élevant à 4 718€ HT soit 5 660.60€ TTC puis facturera à part égale pour les 3 parties à savoir 1 572.66€ HT soit 1 887.20€ TTC à la SICA et à la commune ;
- sur les 20 places créées, chacune des parties utilisera environ 1/3 des places. Cependant, si toutes les places ne sont pas utilisées pour une partie, les autres pourront les utiliser ;
- la convention a une durée illimitée. Néanmoins, si la coopérative laitière dénonce la convention avant un délai de 5 ans, elle devra fournir le même nombre de places à la commune et à la SICA sur un autre emplacement à proximité.

Madame le maire est autorisée à signer cette convention tripartite.

**Vote pour 15**

## **II. TOURISME, AGRICULTURE, FORET**

### **1. ADHESION 2021 A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE SAVOIE**

L'adhésion à l'association des communes forestières COFOR permet de concourir à la gestion durable des forêts et de bénéficier des informations relatives aux communes forestières. La cotisation annuelle est de 192 €.

Vote pour : 15

## **III. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE**

### **1. APPROBATION DE LA DELIBERATION D'INSTAURATION DES MODALITES D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA COMMUNE - RECTIFICATIF**

Des ajustements au règlement intérieur sont apportés sur les horaires des agents du service technique et du secrétariat.

Par ailleurs, considérant les conditions sanitaires actuelles liées à la Covid-19, les groupes et les scolaires peuvent être accueillis au musée en dehors des heures d'ouverture habituelle au public afin de réduire les brassages et respecter les jauges imposées. En conséquence, un assouplissement horaire est approuvé pour l'agent en charge des groupes et des animations.

**Vote pour 15**

### **2. MUSEE : APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS**

Une présentation des nouveaux tarifs et des modifications de tarifs des articles vendus à la boutique du musée est faite à l'ensemble du conseil. Ces tarifs sont approuvés.

**Vote pour 15**

### **3. APPROBATION DU NOUVEAU TABLEAU DES EMPLOIS**

A la suite de la mise à la retraite pour invalidité d'un agent, il convient de supprimer son emploi qui n'est plus à pourvoir sur la commune. La suppression de cet emploi est approuvé.

**Vote pour 15**

4. ECOLE

Cantine scolaire :

A la suite du bilan réalisé sur les charges liées à la cantine scolaire, il a été proposé d'augmenter le tarif du repas de 3.90€ à 4.00€ à compter de septembre 2021, soit une augmentation de 0.10€. Ce nouveau tarif est approuvé.

**Vote pour 15**

Garderie périscolaire :

A la suite du bilan réalisé sur les charges liées à la garderie périscolaire, il est proposé d'augmenter le tarif de garderie de 1.25€ à 1.35€ la ½ heure à compter de septembre 2021. De plus, il est proposé que le tarif concernant les oublis d'inscriptions ou la garde des enfants non récupérés à 16h40 soit fixé au double du tarif horaire normal soit 2.70€ la ½ heure. Ces tarifs sont approuvés.

**Vote pour 15**

5. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ADMR :

Report au prochain conseil municipal.

6. EXTENSION ET REQUALIFICATION DU MUSEE DE L'OURS DES CAVERNES :

Les échanges avec les architectes et la commune continuent. L'étude est à la phase de l'APD (Avant-Projet Détaillé).

Une nouvelle réunion est prévue le 22 juin 2021.

**IV. TRAVAUX**

1. AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ECOLE

Les huisseries ont été changées dans l'appartement, le bureau de la directrice et la salle de restauration.

Le reste des huisseries sera changé entre le 7 juillet et le 15 août 2021, l'installation des CTA se fera sur cette même période.

L'intégralité des classes devront être vidées. Les enseignantes en profitent pour trier et éventuellement faire des dons à des associations.

2. ASSAINISSEMENT LE PLAN MARTIN : APPROBATION DE L'AVENANT N°3 :

Un avenant concernant des travaux permettant un raccordement supplémentaire d'un montant de 5 469.40€ HT soit 6 563.28€ TTC est soumis à délibération. Cet avenant est approuvé.

**Vote pour 14 – abstention 1**

3. AVANCEMENT DES TRAVAUX DU RESERVOIR LES TEPPAZ / LES RIGAUDS

Les travaux du réservoir des Teppaz n'ont pas repris.

Concernant le réservoir des Rigauds, l'entreprise est en train de poser le bardage.

Les travaux de raccordement du réservoir de la Plagne à celui des Rigauds ne pourront se faire qu'à l'issue de la procédure de servitude d'utilité publique. Cette procédure en est à la phase enquête publique, qui se déroule du 15 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2021 en mairie aux horaires habituels d'ouverture au public.

#### 4. ECLAIRAGE PUBLIC

Le remplacement des luminaires a été réalisé sur l'ensemble des hameaux de la commune. La luminosité semble plus importante qu'auparavant, avec un halo plus large. Le système mis en place comporte une cellule permettant de diminuer de moitié l'intensité lumineuse en pleine nuit.

### **V. URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT**

#### 1. ECLAIRAGE PUBLIC : EXPERIMENTATION D'EXTINCTION :

La commission environnement propose au conseil municipal d'expérimenter l'extinction nocturne (23h – 5h) de l'éclairage public dans un souci d'économie et de respect de la biodiversité (trame noire) pendant 6 mois.

L'ensemble des membres du conseil municipal missionne la commission pour poursuivre les recherches et proposer un projet à mettre en œuvre en 2022.

#### 2. MORATOIRE 5G

A Entremont-le-Vieux, comme ailleurs, les projets d'installation d'antennes qui émettent des ondes électromagnétiques sur de nouvelles bandes de fréquences et la multiplication potentielle des bornes relais inquiètent la population, d'autant plus que toutes les études d'impacts biologiques et sanitaires ne sont toujours pas achevées.

Le conseil municipal considère que le principe de précaution doit en tout état de cause prévaloir en matière de santé publique mais aussi de conséquences sur l'environnement et le climat. Il se prononce en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G et donc sur la délivrance aux opérateurs des autorisations pour son exploitation tant que les études scientifiques sur les impacts sanitaires et environnementaux n'ont pas abouti.

**Vote pour 15**

### **VI. QUESTIONS DIVERSES**

Elections : le planning du bureau de vote est présenté aux élus. Mme Le Maire signale que la préfecture met à disposition des masques, visières et des autotests pour les assesseurs non vaccinés.

Panneaux des voies sans issue : cette commande est prévue avec la commande des panneaux relatifs à l'adressage.

Adressage : travail de vérification en cours, les éléments relatifs à 14 hameaux ont été envoyés à Mme Gonzalez pour suite à donner. Il reste 12 hameaux à faire.

Rejet de lisier à la Doët : Un rejet de lisier a été constaté dans le ruisseau de la Doët, des photos ont été faites et un signalement a été fait à la police de l'eau.

Incivilité à la station du Granier : dépôt sauvage près et dans les containers à ordures ménagères : pots d'échappement, poussette, friteuse, verre ... Les agents de la collecte font une 1<sup>ère</sup> fois la collecte en enlevant ce qui ne doit pas être collecté mais après ils n'interviendront plus. Un courrier a été adressé à tous les habitants de la station du Granier.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE LUNDI 5 JUILLET 2021 A 19H30 SALLE POLYVALENTE**

Levée de la séance à 22h00

Fait à Entremont le Vieux,  
Le 19 juin 2021

Le Maire,  
Anne LENFANT

